



Bonjour à toutes et à tous,

Voici le numéro deux de « PADIRAC... Quoi d'neuf » pour vous tenir informés de la vie du village ainsi que des principales décisions et interventions du Conseil Municipal depuis le début de cette année 2015.



TERRAINS COMBES BASSES

Mr Jérôme Pinquié cessant son activité à la fin de cette année, résilie le bail de location des terrains situé aux Combes Basses. Suite à la demande du GAEC le Camp de la Roque, le conseil municipal a décidé de lui mettre à disposition ces terrains à fin de les conserver en bon état. Ce contrat de prêt à usage sera d'une durée d'un an par tacite reconduction.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS CAUVALDOR

La Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne a créé 9 commissions thématiques. Ces commissions sont reprises sur chaque pôle avec pour membres une personne de chaque commune. Soit sur le pôle Gramat-Padirac, 11 membres pour les 11 communes.

A Padirac, sont désignés :

Finances

Affaires culturelles et patrimoniales

Economie et Tourisme

Aménagement de l'espace, urbanisme, habitat, transport

Environnement (OM, SPANC, RNR)

Voirie, travaux

Enfance, jeunesse

Activités sportives

Affaires sociales, santé et solidarité

Communication

Pierre Chamagne

Pierre Lassus

Ann Vanderborght

Bernard Thalamas

Damien Barbié

Patrick Delfaure

Mathilde Blanc

Marie Courtiol

Luc Guédé

Annie Broda

LOTISSEMENTS

La Direction Départementale du Territoire a donné son autorisation à Mr et Mme HERVE pour la création d'un lotissement de 5 terrains à Penot.

Le conseil municipal envisage de créer un lotissement sur une partie de la zone définie à cet effet par le PLU près du bourg. Une offre d'achat a été faite aux propriétaires des terrains. Une étude de projet d'aménagement a été demandée à deux agences de géomètres-experts. Nous avons pris contact avec le Parc pour intégrer au mieux cet aménagement dans le paysage existant. Nous vous tiendrons au courant de la suite de ce projet.

L'avenir de notre commune passe par sa capacité d'accueillir de nouveaux habitants.

DEFENSE INCENDIE PENOT

Suite à la demande de création d'un lotissement sur le hameau de Penot, le Service Départemental d'Incendie et de Secours demande que la commune se mette en conformité en cas d'intervention des pompiers, la distance de la première borne incendie étant supérieure à 400m.

En conséquence, la commune s'engage à mettre en place sur la parcelle AE71 une bâche incendie de 120m³, permettant d'assurer une protection incendie correcte des habitations de Bagou et de Penot.

La subvention sollicitée auprès de Monsieur Le Préfet au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 a été accordée à la commune.

Travaux HT

Réserve incendie 120 m3	5 679 €
Terrassement	4 470 €
Travaux de clôture	1 255 €
Raccordement au réseau	<u>669 €</u>
Total :	12 073 €

Montant des recettes

Subvention DETR 30 %	3 622 €
Autofinancement ou emprunt	<u>8 471 €</u>
Total :	12 073 €





LOGEMENT

Le logement à droite de la salle communale a été entièrement rénové par Alain.

Il est actuellement disponible à la location.

Ce logement se compose au rez- de -chaussée d'une cuisine ouverte et d'une pièce à vivre, et à l'étage de trois chambres, d'une salle de bains neuve et d'un WC.

A cela s'ajoute une grande cave au sous-sol.

Un insert dans le salon complète le chauffage électrique.

Derrière le logement, un terrain est à disposition des locataires.

Le loyer a été fixé à 450 €.



REFERENT SYDED

Le SYDED du Lot bien connu dans le département pour sa compétence « Déchets » auprès des collectivités veut s'inscrire dans une véritable démarche environnementale au travers de 4 autres compétences « Bois-Energie », « Eau potable », « Assainissement » et « Eaux naturelles »

Le Comité Syndical du SYDED du Lot s'est prononcé en faveur de la création d'un réseau de référents « Environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents seront les relais privilégiés du Syded vis-à-vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Par son intervention, il peut avoir un rôle pédagogique et une fonction de facilitateur pour la mise en place de certaines actions.

Damien Barbié a été désigné comme référent pour la commune de Padirac.

COMPRENDRE LA NOUVELLE FISCALITE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté de Communes du Pays de Padirac n'existe plus. Elle a fusionné avec 5 autres EPCI pour former CAUVALDOR.

Voyons d'abord le tableau des taux de l'année 2014 pour le contribuable de la commune de Padirac :

ANNEE 2014	Taxe d'habitation	Taxe Foncière sur le Bâti	Taxe Foncière sur le Non-Bâti
① Taux Communal	5,91	15,28	88,81
② Taux de L'EPCI	12,53	7,32	62,06
TOTAL : ① + ②	18,44	22,60	150,87

Pour l'année 2015, le comité de pilotage de CAUVALDOR a décidé d'appliquer les taux suivants pour toutes les communes de son territoire :

Taxe d'habitation	7,90
Taxe Foncière sur le Bâti	0
Taxe foncière sur le Non-Bâti	6,80

Pour la commune de Padirac, ces taux sont plus bas que ceux qui étaient pratiqués par l'EPCI du Pays de Padirac.

Nous pourrions croire que le passage en Grande Communauté nous serait bénéfique.

AU CONTRAIRE !!!. Pour pondérer cette différence, nous avons l'obligation de verser une attribution de compensation NON-REVISABLE.

Pour cela, la commune de Padirac doit augmenter ses taux et REVERSER la différence à CAUVALDOR.

Voici le tableau des taux de 2015 pour la commune de Padirac que vous trouverez sur votre feuille d'impôts:

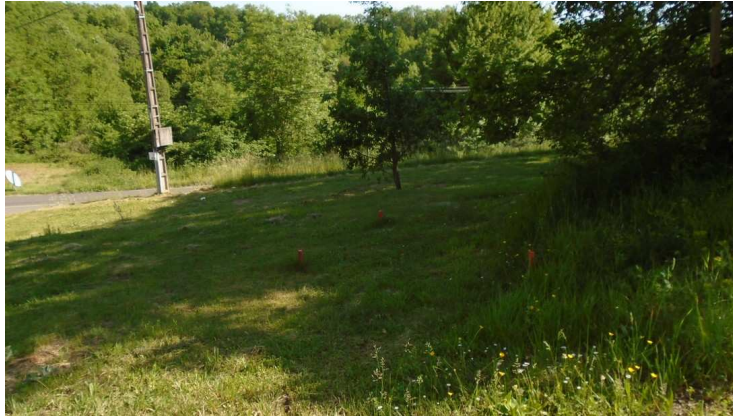
ANNEE 2015	Taxe d'habitation	Taxe Foncière sur le Bâti	Taxe Foncière sur le Non-Bâti
① Taux Communal	10,54	22,60	144,07
② Taux de Cauvaldor	7,90	0	6,80
TOTAL : ① + ②	18,44	22,60	150,87

En comparant les deux tableaux, on remarque que **le TOTAL PAYE PAR LE CONTRIBUABLE NE CHANGE PAS**, mais, en lisant les chiffres indiqués, on voit que la commune se doit d'augmenter ses taux. Mais elle ne bénéficie pas d'argent supplémentaire pour son propre budget.

Ce troisième tableau montre les opérations effectuées :

ANNEE 2015	Taxe d'habitation	Taxe Foncière sur le Bâti	Taxe Foncière sur le Non-Bâti
Commune de PADIRAC	10,54 – 4,63	22,60 – 7,32	144,07 – 62,06
CAUVALDOR	7,90 + 4,63	0 + 7,32	6,80 + 62,06
Taux pour le Contribuable	18,44	22,60	150,87

Soyez certains que nous serons attentifs au fonctionnement de CAUVALDOR et nous ferons en sorte que PADIRAC ait un " retour sur investissement " sous toute forme que ce soit.



TRAVAUX ERDF

L'entreprise GABRIELLE a été chargée pour le compte de la Fédération Départementale d'Energie du Lot d'une étude portant sur le renforcement du réseau de distribution publique d'énergie électrique pour le camping ROCA d'AMOUR.

La demande d'occupation du domaine public porte sur la réalisation d'une fosse sur la parcelle AD 236 à Mathieu et l'implantation d'un nouveau poste de transformation sur le domaine public de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable à l'occupation du domaine public de la commune pour le renforcement électrique du réseau existant y compris le camping.
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tous documents nécessaires à ce renforcement.

COMITE ANIMATION PADIRAC

L'assemblée générale du comité d'animation a eu lieu le 25 mars 2015. Mme HERVE et M. LESCALE ne souhaitant pas se représenter, un nouveau bureau a été élu. Il se compose comme suit :

<u>Présidente</u> :	Mme BARBIE Babette
<u>Vice-Président</u> :	Mr VANDERBORGHT Jan
<u>Trésorière</u> :	Mme GUEDE Isabelle
<u>Trésorière Adjointe</u> :	Mme THALAMAS Isabelle
<u>Secrétaire</u> :	Mme LEVADE Josiane
<u>Membres actifs</u> :	Mmes et Mrs BRODA Jean, MEGE Christine, WULC René, HERVE Martine, BARBIE Damien, TINSAMUI India.

Toutes les personnes souhaitant proposer des idées, voulant s'investir dans les animations sont les bienvenues au sein du groupe. Tout est discuté sans a priori.

Quand vous lirez ce journal, nous aurons passé un premier moment ensemble autour du pain.

Autre rendez-vous important, le feu de la ST-JEAN, au SALVAGE, cochez le 20 juin sur vos agendas ou calendriers.

Le 15 novembre, nous vous proposerons un loto ouvert aux villages alentour.

Le bureau vous souhaite bonne lecture, et venez nombreux.

VISITE DU RESEAU ELECTRIQUE PAR HELICOPTERE



Afin de contrôler l'intégrité du réseau électrique moyenne tension ERDF et de vérifier le bon fonctionnement des divers éléments qui le composent, nous allons procéder à une visite des lignes électriques H.T.A 20000 Volts par hélicoptère.

La société HELIOS CORPORATE est mandatée par ERDF pour assurer cette prestation.

La mission de surveillance a débuté le lundi 27 avril 2015 et s'achèvera au mois de septembre.

Les hélicoptères pourront être amenés à survoler le réseau situé sur PADIRAC, pendant quelques minutes seulement.

La société HELIOS CORPORATE vous prie de l'excuser pour les nuisances sonores occasionnées le temps de ces missions de surveillance du réseau électrique.

INVITATION



Caroline Mey-Fau Maxime Verdier

Conseillers départementaux du canton de Gramat,
tiendront une permanence ouverte à tous
le lundi 1^{er} Juin à la mairie de Padirac à partir de 11h.

ACQUISITION TERRAINS ET BATIMENTS

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2015:

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la parcelle cadastrée AE 154 ainsi que les bâtiments situés à Camp de bord et la parcelle de terrain cadastrée AE 167 située à Trémoulières appartenant à Monsieur Jérôme PINQUIÉ sont à vendre.

Dans le cadre de projets d'aire de stationnement, de marché de produits locaux et d'un local technique pour la commune, ces parcelles d'une surface de :

- 8895 m² pour la parcelle AE 154 avec 2 bâtiments d'une surface totale de 1457 m²
- 2590 m² pour la parcelle AE 167

présentent un potentiel intéressant de par leur situation géographique.

- Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.
- Vu l'inscription au budget 2015 du montant nécessaire à l'acquisition.
- Vu l'estimation du bien réalisée par le service du Domaine.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le maire, le conseil, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'acquisition à un prix maximum de 120 000 euros des parcelles et bâtiments AE 154 et AE 167.
- Autorise Mr le maire à faire toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de ces parcelles



Dépôt légal. Mai 2015.